

DEPARTEMENT DE L'AIN  
Commune de 01430  
ST MARTIN DU FRESNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 08 OCTOBRE 2013 à 20 heures.**

**Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

**Absents excusés :** Mr DALLOZ ayant donné procuration à Mr CLOCHET.  
Mr URBIN ayant donné procuration à Mr TURC.  
Madame JANIN-THYVOT et Mr JACQUEMET.

**Secrétaire de séance:** Mr Nicolas CLOCHET.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

**Approuve** la détermination du siège de la future Communauté de Communes sur la commune d'Oyonnax, place du 11 Novembre 1943, et dans l'attente de la prise de la possession de ces locaux par la future intercommunalité, au 57 rue René Nicod à Oyonnax, ainsi que la dénomination suivante de la future intercommunalité : « Communauté de Communes Haut-Bugey ».

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec la Société MICROBIB pour le logiciel installé à la bibliothèque, le coût s'élève à 320,00 € HT par an.

**Transmet** un avis favorable à Monsieur le Maire de BRION sur le projet de révision du POS de sa commune ainsi que sa transformation en PLU.

**Emet** un avis défavorable à la demande de participation financière de Monsieur le Maire d'Oyonnax aux charges se rapportant au conservatoire de musique.

**Est informé que:**

- que l'étude sur la thermographie devrait se faire cet hiver si les conditions le permettent, et qu'il faut faire attention au démarchage abusif effectué par certaines entreprises.

- que suite à la démolition de la maison de Mr Duborget, une étude va être demandée pour des travaux, notamment au niveau de la consolidation des murs de soutènement et l'aménagement de la parcelle.

Séance levée à 23 h 30.



Le Maire,  
**Dominique TURC**